



### Edito



Les vacances terminées, c'est déjà la rentrée. Pas seulement pour les enfants ! ça repart pour un tour.

Les réunions se programment déjà car cette reprise sera marquée par la préparation de la fusion de notre Communauté de Commune, la Haute Savoureuse, avec celle du Pays Sous Vosgien. Ainsi en a t'il été décidé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa réunion du 21 mars dernier, qui a rejeté l'amendement que nous avons présenté pour ajouter à cette fusion la Communauté de Commune du Tilleul et de la Bourbeuse, convoitée par la C.A.B.

Cette fusion sera concrétisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est demain !

Avant les vacances plusieurs réunions avaient eu lieu, notamment sur l'harmonisation de la fiscalité et la taxe de capitation (participation financière des communes) pour le SDIS. Celles-ci se sont déroulées dans la bonne humeur et j'appelle de mes vœux qu'il en soit ainsi pour celles à venir, car nous devons réussir cette fusion pour l'avenir de notre territoire, qui doit garder sa spécificité rurale.

Dans ce numéro de rentrée, vous pourrez prendre connaissance de l'avancement de ces dossiers mais également de la relance de notre projet d'agrandissement de l'école, de l'acquisition d'une parcelle de 48 ares route de Chaux qui permettra de construire 5 pavillons, de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, des travaux réalisés et à venir.

L'annonce de la fermeture par Alstom Transport de son site de Belfort est un choc pour tous les habitants de notre département, après 137 années d'histoire commune.

Alstom, présente à Belfort depuis 1879, a permis, grâce à la cité du Lion et à ses habitants, d'écrire l'une des plus belles aventures industrielles jalonnées par des records, des performances et la reconnaissance d'un savoir-faire dans le monde.

C'est donc un savoir-faire internationalement reconnu qui pourrait disparaître d'ici 2018. La fermeture du site de Belfort n'est donc pas qu'une mauvaise nouvelle pour la ville et le Territoire de Belfort, mais aussi un coup dur porté à l'Industrie française.

En conséquence, les Elus de la commune de LACHAPELLE SOUS CHAUX, avec le soutien de l'ensemble des Parlementaires du département, du Président du Conseil Départemental, de la Présidente du Conseil Régional, de l'Association des Maires du Territoire de Belfort et des organisations syndicales représentatives des salariés d'Alstom Transport Belfort voteront une motion qui :

- demandent aux dirigeants d'Alstom de revenir sur leur décision de fermer le site de Belfort et de maintenir une activité de production ainsi que les 500 emplois actuels,
- demandent également au Président de la République de faire pression sur la direction afin d'atteindre ces objectifs.
- demandent à l'Etat de participer comme actionnaire à la définition des orientations stratégiques du groupe ALSTOM dans le cadre d'une politique industrielle du ferroviaire de long terme.

Ainsi les Elus de la commune de LACHAPELLE SOUS CHAUX témoignent de leur soutien à tous les salariés d'Alstom Transport de Belfort.

Bonne lecture.

Jean-Claude HUNOLD

## Projet d'Aggrandissement de l'Ecole, suite .....

A la rentrée 2015 l'inspection académique ouvrait une nouvelle classe dans le RPI qui nous conduisait à mettre sur pied un projet de construction pour agrandir notre école.

Alors que notre projet, bouclé en un temps record, était sur le point de débiter, cette même inspection donnait un avis défavorable à celui ci, en évoquant qu'il n'avait plus lieu d'être puisque la 10<sup>ème</sup> classe serait supprimée en juin pour effectifs insuffisants prévus à la rentrée; donc, pas de subvention.

Considérant que notre projet avait toute justification à être maintenu, pour d'une part équilibrer le nombre de classes dans les villages de notre RPI et d'autre part mettre l'école aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite, (voir Flash info de mars 2016) le Conseil Municipal du 23 juin dernier a voté à l'unanimité une nouvelle étude avec une seule classe et des sanitaires aux normes.

Cette construction est estimée à 280470 € HT et fait à nouveau l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Régional, de l'état et des parlementaires.

Surprise à la rentrée !!! La 10<sup>ème</sup> classe est ré ouverte par l'inspection académique, les effectifs étant largement supérieurs aux prévisions.

Espérons que cette fois nous obtiendrons les subventions pour mener à bien ce projet qui devrait débiter au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

A suivre.....

## Travaux Réalisés ou à Venir

Cette année, ils seront modestes compte tenu du projet d'agrandissement de l'école début 2017.

Le terrain de tennis très dégradé par le temps, s'est vu remettre à niveau par la construction d'une nouvelle dalle en béton poreux pour un coût de 25 000 € dont 15 000 € pris en charge par le Tennis Club.

Les « dos d'ânes » de la rue du Rhône, qui avaient subi des affaissements, ont été adoucis lors d'une opération de comblement de trous sur la commune pour un coût global de 1500 €.

Des travaux de lutte contre la mэрule ont été cette année encore nécessaires dans la sacristie de l'église pour un montant de 3500 € pour moitié à charge de Sermamagny, mais l'assurance devrait prendre en charge ces travaux en grande partie.

Des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite de la salle communale et de la mairie ont été réalisés pour un montant de 13 000 € pour 2016.

Le ravalement des façades de la mairie est prévu en partage avec Territoire habitat courant septembre. Coût pour la commune: 17 500 €

5 nouveaux points lumineux seront installés avant l'hiver pour un coût de 2 000 € subventionnés par le SIAGEP à hauteur de 16%.

L'aménée des réseaux le long de l'ancienne propriété Bardot route de Chaux ainsi que la construction d'un trottoir éclairé sont prévus cet automne ou début 2017. Les devis sont en cours.

Comme chaque année les travaux de fauchage, de curage et autres marquages ont été ou seront également réalisés. Notamment l'élagage le long des chemins forestiers.

## La Réforme de l'Intercommunalité,

### suite...

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 21 mars n'a donc pas pris en considération le souhait commun de la Communauté de Communes La Haute Savoureuse (CCHS) et de la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien (CCPSV) de faire un mariage à trois avec la Communauté de Commune du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB).

Nous ne reviendrons pas sur les raisons économiques que nous avons développées dans les informations précédentes et qui justifiaient pleinement ce souhait, les arguments économiques de la CAB ont eu plus de poids que ceux de notre petit territoire.

Nos deux communautés ont donc déjà commencé à se réunir afin de préparer cette fusion dans les meilleures conditions pour qu'elle soit opérationnelle en Janvier 2017.

Des groupes de travail sont constitués sur les compétences les plus importantes et les plus urgentes à mettre en œuvre. Les propositions de ces groupes de travail sont ensuite présentées à un comité de pilotage afin d'être validées ou rejetées.

3 groupes de compétences sont à observer :

-Les compétences obligatoires de la future communauté qui correspondront à l'addition des compétences obligatoires actuellement détenues par la CCHS et la CCPSV.

-Les compétences optionnelles et supplémentaires qu'elles détiennent aujourd'hui sur leurs territoires respectifs.

La nouvelle communauté devra mettre en œuvre dès le premier janvier 2017 les compétences obligatoires, disposera d'un an à partir de cette date pour faire le tri des compétences optionnelles et de deux ans en ce qui concerne les compétences supplémentaires dans l'intérêt communautaire qu'elle aura à définir.

## Acquisition d'un Terrain

Souhaitant maîtriser l'urbanisation de l'ancienne propriété de Monsieur Jean Bardot route de Chaux, le Conseil Municipal réuni le 19 avril a décidé que la commune se porte acquéreur de ce terrain mis en vente au prix de 113 000 € par le juge des tutelles.

Pour des raisons de salubrité et de sécurité, l'ancienne ferme qui menaçait ruine a été démolie et le terrain sera revendu à des acquéreurs potentiels en 5 parcelles d'environ 8 ares.

Au préalable les réseaux nécessaires pour alimenter les futures constructions seront installés, un trottoir sera aménagé et l'éclairage public prévu.

Compte tenu des conditions d'acquisition dont la commune a bénéficié, un prix très raisonnable devrait pouvoir être proposé. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser en mairie, les reventes auront lieu dès octobre.

## Optymo est de Retour dans Notre Village

Le communiqué distribué en avril dernier relatait comment la desserte interne de notre village avait été supprimée sans concertation.

Lettre de protestation, pétition, les bus sont à nouveau là, aux heures permettant les accès et les retours des collégiens et lycéens.

Comme il n'y a eu aucune information de distribuée, nous vous invitons à consulter le site d'Optymo pour plus de précision.

Nous remercions les personnes qui se sont déplacées en mairie pour signer la pétition, leur action a été entendue et fructueuse.

<http://www.optymo.fr/>

## Infractions et Incivilités

Il est toujours désagréable de devoir faire un rappel à l'ordre à tous, alors que les infractions et incivilités ne sont commises que par quelques-uns.

Le Maire est chargé de la police municipale et à ce titre, il doit faire respecter le code de la route et lutter contre les incivilités commises par certains citoyens peu respectueux des autres.

Je reçois régulièrement des plaintes d'habitants me demandant d'intervenir pour que cessent les excès de vitesse, l'irrespect des priorités ou des stops, les dépôts sauvages autour des bennes sur l'écopoint, l'errance de chiens, les bruits d'engins motorisés en dehors des plages horaires réglementaires, etc....

Ces comportements individuels d'une minorité entraînent des conséquences fâcheuses pour la majorité de nos concitoyens ; par exemple, las des incivilités le SICTOM a décidé que la benne à déchets verts disparaîtra de l'écopoint à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, ce qui contraindra tout le monde à déposer les déchets végétaux à Giromagny à des heures d'ouverture au public afin de contrôler les bonnes pratiques.

En cause, les déposes au pied de la benne, le dépôt d'ordures dans la benne à déchets verts et autres encombrants.

La vie en collectivité nécessite que notre comportement ne gêne pas nos voisins et les rappels périodiques ne semblent pas concerner les contrevenants.

En conséquence, dans le cadre de notre adhésion au service des garde-natures nous avons la possibilité de demander des contrôles de vitesse et du respect du code de la route, j'informe donc que ces contrôles seront effectifs dans les prochaines semaines.

Je suis vraiment désolé de devoir employer ces moyens répressifs, mais je sais aussi que seuls en subiront les conséquences, les gens en défaut.

Le Maire, Jean-claude HUNOLD



## Collecte de Vêtements

Nous vous remercions d'être aussi nombreux chaque fois, à déposer vos vêtements usagés, chaussures ou linge de maison, que nous apportons à l'association INSERT-VÊT.

La prochaine collecte aura lieu le: **Lundi 10 octobre 2016**  
jusque 14h00 et comme d'habitude dans l'abri bus de la place du village.

## Retour sur ...

### La Fête du Village



Peu importe que la météo fût maussade ce dimanche 12 juin, les 150 participants (de passage ou pour le repas) ont su apporter avec eux toute cette chaleur et joie de vivre qui font de ces fêtes de village, des moments de partage, de gaité, d'amusement, de rencontre ou de retrouvailles.

Merci à tous les bénévoles des associations du village, qui dans la bonne humeur toujours, ont organisé, animé, ce rassemblement festif, adapté sur l'instant les activités en fonction du temps, dans la salle communale.

Bravo à tous les participants, pour votre présence, pour votre créativité de vélos décorés, pour votre faire play aux différents tournois sportifs, un bravo tout particulier aux joueurs de pétanque qui ont bravé le froid et la pluie !

### Le Barbecue de l'Été

Organisé par le comité des fêtes, le barbecue du 6 août, a permis aux Chapelotis présents de passer une excellente soirée dans la bonne humeur générale. Les petits ont pu retrouver leurs camarades de classe ou du village, initier en toute sécurité des jeux dans la cour de l'école tandis que leurs parents se rafraichissaient avec un rosé frais offert par la T'chaparre, avant de déguster salades, brochettes ou autres mets d'été.

### Bravo l'Artiste

Vous avez sans doute remarqué ces cèpes géants qui ont poussé sous le tulipier de la mairie.

Sculptés à la tronçonneuse, nous devons ces oeuvres à Willy Ferry, agent technique de notre commune.

Merci à lui.



## Livre Echange

Dame nature nous gâte, sous le tulipier va également fleurir un meuble "boîte à livres".

Partage, échange, culture pour tous, économie solidaire, le principe est simple : déposez le livre, le magazine ou la revue que vous avez lu, une autre personne en profitera, c'est gratuit, accessible aux personnes à mobilité

réduite, en libre accès, on peut déposer ou prendre un ouvrage sans limitation, c'est vous qui faites vivre cette boîte.

Un rayonnage sera réservé et accessible aux enfants( par conséquence on évite certaines littératures ! )

Bonne lecture.

(lors des travaux de ravalement de façade, la boîte à livres se trouvera provisoirement près du club house )

## Le CCAS nous Informe

Si par ces belles journées de fin d'été, il est difficile de penser aux fêtes de fin d'année, nous devons cependant les anticiper dans le temps.

Ainsi, le spectacle offert aux enfants de la commune ( de la maternelle au primaire ) aura lieu le **Samedi 17 Décembre 2016**, vous recevrez un bulletin d'inscription et d'information.

Les collégiens ne seront pas oubliés, merci de signaler à la mairie les enfants qui sont scolarisés hors du collège de Giromagny.

Pour des raisons d'indisponibilité de nombreuses personnes et de réservation de la salle communale, le repas des aînés aura lieu le **Dimanche 22 Janvier 2017**, vous recevrez une invitation et un bulletin d'inscription en temps voulu.

En attendant de vous retrouver lors de ces festivités, nous vous souhaitons un bel automne.

## Les Délibérations du Conseil

### Compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2016

-Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. KIEFFER Jean-François 1<sup>er</sup> adjoint, approuve le compte administratif 2015 qui se solde par un excédent global de 240 009.39 €.

-Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Trésorier Principal, il est identique au compte administratif de la Mairie.

-Tenant compte des résultats antérieurs reportés et du résultat de l'exercice, le résultat à affecter est de 269 339.78 €.

Le solde d'exécution d'investissement est de -29 330.39 €.

Il convient donc de procéder à l'affectation de la manière suivante :

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 29 330.39 €
- Report en fonctionnement R002 : 240 009.39 €

-Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2016 par Mme Françoise RICARD, le Conseil Municipal approuve le budget 2016 suivant :

\* Dépenses de fonctionnement : 617 105 €

\* Recettes de fonctionnement : 617 105 €

-Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'appliquer, pour 2016, les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.75%

Foncier bâti : 13.44% ;

Foncier non bâti : 54.41%.

- Après consultation des comptes de gestions, des comptes rendus d'activités et des besoins transmis par les associations locales, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Club des Chaperottes : 300 € / Tennis Club : 500 € / Association l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgiens: 50 €

ACCA : 600 € / Prévention routière : 50 € / Zébulons : 260 € / Banque Alimentaire : 50 € /

Cartes Avantages Jeunes pour les adolescents de la commune : 200 € / Croix Rouge Française : 50 €

Les Amis de l'hôpital: 100 € / Terre Fraternité: 50 € / Souvenir Français: 50 €

- Le Conseil Municipal décide de fixer à 50 %, par agent et par mois, le taux de la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents.

-La boulangerie « le Pain d'Antan » d'Evette-Salbert a été reprise par M. Benjamin COURAGEOT, ce dernier désire poursuivre le service du Distripain. Le Conseil Municipal accepte d'établir une convention. Il devra s'acquitter d'un loyer mensuel de 20 € pour l'occupation du domaine public, à charge pour lui de régler toutes charges inhérentes à ce service.

-Le Conseil Municipal décide de retenir les travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016, ceux-ci étant conformes au plan de gestion de nos forêts, pour un montant de 2 167.68 €

- Le Conseil Municipal décide que le montant du tarif de cessions des bois communaux 2016 sera de 10 € le stère. Les cessions seront vendues aux habitants de Lachapelle Sous Chaux et aux personnes extérieures, habitant à moins de 30km de Lachapelle Sous Chaux, en faisant la demande.
- La CCHS a décidé de modifier les attributions de compensation et de les fixer à 9 217 € pour notre commune. Le Conseil Municipal décide d'accepter les attributions de compensation pour un montant de 9 217 €.
- Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » en les offrant aux adolescents de 15 à 20 ans ainsi qu'aux plus de 20 ans justifiant de leur scolarité. Les demandes sont à faire en Mairie avant le 15 juillet 2016.
- Le Maire donne lecture d'une motion présentée par le collectif « Stop FESSENHEIM 90 » pour alerter les pouvoirs publics sur les dangers de la centrale nucléaire de FESSENHEIM.  
Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien.

- Questions diverses :

\*Suite à une question de M.TISSERAND, M. le maire précise que le service OPTYMO à la demande est déficitaire et va disparaître. Une étude est en cours pour trouver une solution intermédiaire au tout ou rien.

\*M. CHALLANT, maire de Sermamagny envisage de fermer une classe. Le Maire de Lachapelle sous-Chaux a demandé une rencontre aux deux autres Maires du RPI, elle aura lieu lundi 11 avril et devrait permettre de trouver une solution pour palier à cette fermeture.

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2016**

- Acquisition « terrain BARDOT »

Un 1<sup>er</sup> acquéreur avait été pressenti, mais n'ayant pas eu les fonds, il s'est retiré.

Présentation du projet d'un proche riverain qui se pose en acquéreur à son tour:

Dans un 1<sup>er</sup> temps, il désirait conserver la ferme et le hangar. Après expertise, il s'avère que la ferme, au vu de son état, doit être détruite. Celui-ci affirme qu'il accepte la destruction totale de la ferme mais également du hangar. Pour information il nous informe d'une servitude liée au fait que la canalisation d'eau principale du village passe dans son terrain.

Afin de garder la maîtrise de l'urbanisation sur cette parcelle, le Maire propose que la commune se porte acquéreur à 113 000€. Notre objectif est d'urbaniser les 5. Il faudra démolir les 2 bâtiments et aménager le réseau d'eau à nos frais.

-Le Maire lit le courrier de démission de Mme Nathalie FROHNER, le Conseil Municipal en prend acte.

-Le Conseil Municipal accepte d'accorder une subvention de 300 € au Comité des Fêtes « La T'Chaparre ».

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2016**

- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de dissolution du syndicat de soutien au Collège Val du Rosemont de Giromagny.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de dissolution du syndicat de Construction du C.E.S. de Giromagny.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de dissolution du syndicat des eaux de Giromagny.

- Suite à la démission de Mme FROHNER Nathalie il convient de voter pour élire le délégué titulaire qui la remplacera au PNRBV.

Le Conseil Municipal procède au vote et élit :

\*Monsieur GUIGON Patrice comme délégué titulaire,

\*Monsieur KIEFFER Jean-François comme délégué suppléant.

-Le Juge des Tutelles a attribué à la commune le terrain appartenant à Monsieur Jean BARDOT pour la somme de 113 000 € net vendeur.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016

- Le Conseil Municipal décide de prolonger l'opération de stérilisation des chats errants en collaboration avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

- Le Conseil Municipal décide d'accepter de louer la salle des fêtes à l'association GYM PLUS, tous les mercredis soirs, pour la saison 2016/2017, pour la somme de 300€.

- Le Maire donne lecture d'une motion présentée par la CCPSV et la CCHS pour protester de la manière dont est faite la répartition des contributions des communes et intercommunalité pour financer le service d'incendie et de secours. La CCHS s'est déjà associé à cette démarche et propose que chaque commune la constituant fasse de même. Le Conseil Municipal décide de soutenir cette motion.

- En raison de l'acquisition du Terrain BARDOT, de la réfection du terrain de tennis, d'une erreur d'imputation signalée par la trésorerie, le Conseil Municipal décide de modifier le budget de la manière suivante :

Dépense d'investissement c/2128	+ 25 000 €
Dépense d'investissement c/2111	+ 210 000 €
Dépense d'investissement c/2151	+ 24 000 €
Dépense d'investissement c/21534	+ 20 000 €
Recette d'investissement c/10251	+ 15 000 €
Recette d'investissement c/ 024	+ 264 000 €
Dépense de fonctionnement c/ 65541	- 4 300 €
Recette de fonctionnement c/73925	- 4 300 €

- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de construire une nouvelle classe et un local de sanitaires collectifs se substituant à ceux existants qui ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Après examen du projet présenté par le cabinet d'Architectes « Itinéraires Architectures », représenté par Monsieur THOUVIOT, pour un montant prévisionnel de 280 470 € HT, le Conseil Municipal décide d'accepter ce projet de construction et d'en confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Itinéraires Architecture pour des honoraires estimés à 32 379.95 € et de solliciter des subventions auprès des parlementaires et de la Région.

- Le court de tennis mis à disposition du Tennis Club ne permet plus d'organiser des compétitions, son état de dégradation laisse apparaître des déformations incompatibles avec la pratique de ce sport. Le conseil municipal, après étude des devis, décide de retenir l'entreprise ST GROUPE pour effectuer ces travaux pour un montant de 24 050.16 € étant convenu que le tennis club participera à hauteur de 15 000 €.

- Le Maire présente le rapport annuel du Syndicat des Eaux de Giromagny aux membres du Conseil Municipal qui le valident.

- Anne Sophie PEUREUX présente un projet, initié en collaboration avec Patrice MAUREL de l'ONF, qui consisterait à créer, au site des Ayeux, un sentier accessible à tous pour que familles, joggeurs, scolaires, personnes handicapées puissent profiter au mieux des plaisirs de la nature. Ce projet sera approfondi.

- Notre commune a été retenue pour désigner 3 jurés d'assises. Le tirage au sort a désigné :

\* Karine DUTRANNOY

\*Séverine NICOLAS

\* Sylvain BURGLEN

Retrouvez ce flash-info ainsi que les compte- rendu des conseils municipaux sur [www.lachapelle-sous-chaux.com](http://www.lachapelle-sous-chaux.com) rubrique "flash info » ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.



Nous vous souhaitons un bel automne .